

Université de Montréal  
Faculté des Arts et des Sciences  
Département d'anthropologie  
**ANT6160**  
***Cultures, justice et droits***  
Séminaire de 2<sup>e</sup> cycle  
***Karine Bates***  
*Professeure Agrégée*  
Trimestre d'Automne 2020  
Mardi de 8h 30 à 11h30

## 1. Coordonnées

***Professeure*** : Karine Bates

***Courriel*** : [karine.bates@umontreal.ca](mailto:karine.bates@umontreal.ca) ou via la messagerie StudiUM

***Disponibilités*** : sur rendez-vous

## 2. Description et objectifs du cours

Ce séminaire a pour objectif d'analyser les dynamiques culturelles qui façonnent les discours et pratiques liés à la quête de vivre dans une société comme étant « juste ». À travers une perspective anthropologique, les phénomènes d'émergence et de transformation des idéaux de justice et des notions d'ordre et de désordre seront étudiés ainsi que les multiples modes de résolution des conflits et de médiation des tensions utilisés par les gens à travers le monde.

Les problématiques suivantes seront abordées :

- Histoire de l'anthropologie juridique et des droits humains
- De la tradition au droit : réminiscence du colonialisme européen
- Déconstruction de l'apparent caractère fixe du droit étatique
- Tensions entre le pluralisme juridique et la culture de la bureaucratie juridique modernes : quand l'État a le potentiel de générer le désordre
- Justice naturelle, contrat social, règle de droit, codification et jurisprudence : trajectoires historiques et dynamiques idéologiques
- Cosmogonie et ordre social
- Mythes, pratiques spirituelles et modes de résolution des conflits
- Propriété et territoire : du rapport de l'individu à l'univers
- L'influence du langage sur l'accès à la justice
- De la connaissance juridique à la conscience juridique
- Le droit en action : la justice telle que perçue et vécue

- Droits, devoirs, parenté et dynamiques de genre
- Inégalités sociales et hiérarchies
- Droit et identité
- Cultures juridiques et post-colonialisme : le nouvel échiquier de l'ordre mondial
- La création du sujet de droit : du local au global
- L'origine religieuse des grands systèmes de droit contemporain
- Le relativisme des droits humains et la quête de l'universel

La démarche proposée par ce séminaire ouvre la porte à une réflexion plus large sur le rôle contemporain de l'anthropologie dans la compréhension empirique du pluralisme culturel et juridique dans un contexte de globalisation des interactions sociales.

### 3. Méthode pédagogique

Le séminaire ANT6160 se déroulera intégralement en ligne pour la session d'automne 2020. Il se donnera en mode synchrone puisqu'il ne s'agit pas d'un cours magistral, mais bien de séances permettant des discussions en direct. Vous devez donc participer en direct tous les mardis matins.

Pour nos rencontres virtuelles, nous utiliserons Zoom. Une invitation Zoom vous sera envoyée chaque semaine à travers l'onglet « Nouvelles » sur le portail Studium du séminaire. Vous recevrez directement cette invitation par courriel.

Dans le cas où Zoom ne fonctionne pas, nous ferons la séance par Teams grâce au groupe de travail créé pour le séminaire. Veuillez noter que pour toutes communications avec vous, seul votre courriel institutionnel sera utilisé.

Puisque l'automne s'annonce rempli d'imprévus, nos rencontres virtuelles seront exceptionnellement enregistrées. Ces enregistrements seront disponibles sur StudiUM. Cependant, l'utilisation de ces enregistrements est soumise à des conditions et le non-respect de ces conditions peut mener à des sanctions disciplinaires en vertu de l'Article 3 du Règlement disciplinaire concernant les étudiants. Des précisions sont indiquées au point 5.2 et 5.3 du présent plan de cours.

**Forum de discussion :** chaque semaine, un forum de discussion sera ouvert. Vous pourrez y poser des questions ou discuter davantage des lectures liées au thème de la semaine. Dans un contexte où nous ne pouvons nous rencontrer en personne, le forum se veut un environnement convivial pour permettre des échanges intellectuels respectueux et rigoureux.

**Lectures :** Tous les textes obligatoires sont disponibles sur StudiUM.

## 4. Évaluations

<b>1. Présentation d'un résumé critique</b>	
<b>Pondération</b>	20% de la note finale.
<b>Contenu</b>	Toutes les semaine (à partir du 15 septembre), les textes obligatoires seront présentés oralement.
<b>Forme</b>	L'étudiant sélectionne un texte obligatoire. Une version écrite du résumé critique de 3 pages (double interligne) est à remettre par courriel le matin même de la présentation du résumé, avant le début du séminaire. Ce même jour, l'étudiant présentera au groupe son résumé et les critiques/questions/réflexions développées dans son résumé critique écrit afin d'alimenter la discussion et la réflexion de tout le groupe. La présentation orale sera de 15 minutes maximum.
<b>Critères de correction</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Résumé du texte : les points importants du texte sont identifiés = 8 points</li><li>- Critiques/questions/réflexions développées par l'étudiant pour alimenter la réflexion du groupe sur le thème du jour = 4 points</li><li>- Clarté de la présentation orale (maximum 15 minutes) = 8 points</li></ul>

<b>2. Résumés critiques</b>	
<b>Pondération</b>	20% de la note finale : 2 résumés écrits X 10% pour chaque résumé
<b>Contenu</b>	L'étudiant sélectionne deux textes obligatoires. Il rédige un résumé critique pour chaque texte. Maximum de 3 pages (double interligne) par résumé.
<b>Forme</b>	L'étudiant sélectionne deux textes obligatoires. Il rédige un résumé critique pour chaque texte. Maximum de 3 pages (double interligne) par résumé. Chaque résumé critique est à remettre par courriel le matin de la date indiquée au calendrier des lectures.
<b>Critères de correction</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Résumé du texte : les points importants du texte sont identifiés = 7 points</li><li>- Critiques/questions/réflexions développées par l'étudiant = 3 points</li></ul>

<b>3. Présentation orale</b>	
<b>Pondération</b>	10% de la note finale.
<b>Date</b>	1 <sup>er</sup> et 8 décembre 2020.
<b>Contenu</b>	Chaque étudiant présentera au groupe le projet de recherche de son travail final.
<b>Forme</b>	Présentation orale de 10 minutes maximum
<b>Critères de correction</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Synthèse claire du projet (objectifs, principales questions, résumé des principaux aspects du sujet) = 7 points</li><li>- Clarté de la présentation = 3 points</li></ul>

<b>4. Travail final</b>	
<b>Pondération</b>	50% de la note finale.
<b>Date</b>	22 décembre 2020 via StudiUM.
<b>Contenu</b>	Travail de recherche de 20 pages maximum (double interligne)
<b>Forme</b>	Le sujet du travail final porte sur un sujet au choix de l'étudiant, tout en démontrant sa maîtrise des différents thèmes de l'anthropologie juridique. Si l'étudiant le souhaite, il peut présenter un plan préliminaire à la professeure afin de recevoir commentaires et suggestions.
<b>Critères de correction</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cohérence du texte (intro, développement, conclusion) = 10 points</li> <li>- Clarté des objectifs visés, de la méthodologie utilisée et du niveau d'atteinte des objectifs = 5 points</li> <li>- Rigueur de l'argumentation = 15 points</li> <li>- Liens avec l'anthropologie juridique = 15 points</li> <li>- Bibliographie = 5 points</li> </ul>

## 5. Consignes générales

### **5.1 Le plagiat est strictement interdit et sévèrement sanctionné.**

Pour plus d'information sur les règlements et politiques de l'Université concernant l'intégrité, la fraude et le plagiat, voir : <http://www.integrite.umontreal.ca/accueil/>

### **5.2 Code d'honneur concernant l'utilisation de StudiUM.**

Un Code d'honneur est proposé sur StudiUM aux étudiant(e)s de l'UdeM dans le contexte de Pandémie Covid-19. Le texte est le suivant :

<i>Je suis inscrit(e) au cours en ligne sur StudiUM et dans mon utilisation des outils de formation en ligne de l'Université de Montréal, je m'engage à respecter le code d'honneur suivant.</i>
<b>Je m'engage à :</b>
<input type="checkbox"/> ne posséder qu'un seul compte d'utilisateur et à ne pas laisser d'autres personnes l'utiliser;
<input type="checkbox"/> respecter les conditions d'utilisation énoncées sur StudiUM qui traitent des droits et obligations des personnes inscrites sur le site;
<input type="checkbox"/> faire les tests et examens moi-même, sans l'aide d'autres personnes, sauf si le travail en équipe est expressément mentionné;
<input type="checkbox"/> ne remettre que mes propres travaux, qui ne contiennent aucun matériel plagié, en tout ou en partie, et à citer correctement mes sources;
<input type="checkbox"/> donner accès à l'équipe enseignante à mes données et travaux collectés sur le site pour les besoins du cours;
<input type="checkbox"/> ne pas participer à des activités malhonnêtes visant à améliorer mes résultats ou à nuire aux résultats d'autres personnes participant à la formation;
<input type="checkbox"/> ne pas divulguer publiquement les réponses aux questions posées dans les tests et les examens des différents cours;
<input type="checkbox"/> respecter les règles de propriété intellectuelle des contenus donnés en classe. Reproduire et diffuser le matériel déposé sur StudiUM de quelque manière que ce soit, sans autorisation expresse, est strictement interdit et peut mener à des sanctions disciplinaires.

### 5.3 Conditions d'utilisation des enregistrements du séminaire.

Sauf exception, l'enregistrement des cours n'est pas autorisé. En raison de mesures exceptionnelles liées à la pandémie, nos rencontres virtuelles seront enregistrées par l'enseignante. Ces enregistrements seront disponibles sur StudiUM après chaque séance.

Cependant, l'utilisation de ces enregistrements est soumise à des conditions et le non-respect de ces conditions peut mener à des sanctions disciplinaires en vertu de l'Article 3 du Règlement disciplinaire concernant les étudiants.

#### Extrait du formulaire et des conditions relatives aux pratiques d'enregistrement d'un cours

- Pour avoir le droit de faire un enregistrement du cours susmentionné, je m'engage à respecter les conditions suivantes :
  - o J'utiliserai les enregistrements uniquement pour mon usage personnel, aux fins de mes études à l'Université de Montréal;
  - o Je ne partagerai les enregistrements avec personne, que cette personne soit un étudiant du cours ou non;
  - o Je ne diffuserai ni ne vendrai les enregistrements;
  - o J'enregistrerai les cours avec mon équipement personnel;
  - o Je ne ferai pas de copie des enregistrements, quel que soit le support, et ne modifierai pas les enregistrements;
  - o Je détruirai ces enregistrements au plus tard à la fin du trimestre durant lequel ils auront été faits.
- Je comprends que **le non-respect de ces conditions peut mener au retrait par l'enseignant(e) du présent consentement de même qu'à des sanctions disciplinaires** en vertu de l'Article 3 du Règlement disciplinaire concernant les étudiants.

## 6. Soutien à la réussite

Diverses ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. Voir l'onglet *Du soutien pour réussir* sur le site : <https://www.umontreal.ca/etudes/#rentree-automne-2020>

Soutien technique : <https://ti.umontreal.ca>